



## ***DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE JUIN 2023***

### ***Une personne arrêtée en commune et province Muyinga***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 19 juin 2023, devant les bureaux du parquet, commune et province Muyinga, Jean Dominique Ndamugaye, enseignant, a été arrêté sans mandat et conduit au cachot de la PJ Muyinga par Sébastien, substitut du procureur de la République. Selon des sources sur place, il a été relâché en date du 23 juin 2023 après avoir payé une somme de 200 000 fbu alors que la victime devait une somme de 150 000 fbu à Emma Marie, secrétaire du Parquet de la République de Muyinga qui avait majoré cette somme jusqu'à 600 000 fbu et Dominique avait refusé de payer cette hausse.

### ***Un membre du parti CNL arrêté en commune Ntampangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 15 juin 2023, vers 4 heures du matin, au quartier Gihosha, commune Ntampangwa, Bujumbura Marie, le domicile de Christophe Nduwayo, ex-parlementaire de l'EAC et membre du parti CNL a été encerclé par des policiers et des agents du SNR. Selon des sources sur place, ils ont fait une fouille persécution dans sa maison et aucun objet suspect n'a été trouvé. Après cette fouille, Christophe a été arrêté est conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi. Pour rappel, son AT Méthode Nzirubusa avait été aussi arrêté par des agents du SNR, dans la nuit du 29 mai 2023, au camp API et a été relâché en date du 13 juin 2023.

### ***Sept membres du parti CNL arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juin 2023 indique qu'en date du 10 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Jean Bandusha, Réverien Ntahonkuriye, Pascal Hakizimana, Alexis Nduwimana, Abel Manirakiza, Anne Marie Ntakirutimana et Jacques Nsavyimana, tous membres du parti CNL ont été arrêtés au domicile de Jean Bandusha par des Imbonerakure dont un prénommé Jérôme et un surnommé Bébé accompagnés par Joachin, OPJ de la commune Mpanda. Selon des sources sur place, les victimes étaient venues rendre visite à Jean Bandusha, catéchiste à la succursale Buhomba, paroisse Maramvya. Tous ces membres du parti CNL ont été incarcérés au cahot du

poste de police de la commune Mpanda.

### ***Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juin 2023 indique qu'en date du 7 juin 2023 sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, Serges Yamuremye, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, serges a été accusé d'avoir commis un viol sur une fille-mère voisine alors que le rapport de l'expertise médicale ne prouve pas sa culpabilité face à ce viol mais la police a refusé sa libération. Selon les mêmes sources, Élysée Kadoyi, responsable du CNDD-FDD en commune Kayogoro en collaboration avec les responsables collinaires du parti CNDD-FDD sur la colline Sampeke ont exigé la famille de la fille-mère de porter plainte contre Serges Yamuremye. Ils ont avancé que ce dernier a violé leur fille.

### ***Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba***

En date du 13 juin 2023, sur la colline Nkaramanyenye, commune Kayogoro, province Makamba, Jackson Ntakirutima, responsable du parti CNL sur cette colline et Samuel Rudi, chargé d'enseigner l'idéologie de ce parti sur la même colline ont été arrêtés par des policiers puis conduit au commissariat de police à Kayogoro. Selon des sources sur place, les deux membres du parti CNL ont été accusés de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, ils ne sont pas enregistrés dans le registre d'écrou.

### ***Quatre personnes arrêtées en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 11 juin 2023, sur la colline Runyankezi, zone et commune Ntega, province Kirundo, quatre membres du parti CNL dont Ngerageze alias Madongo, Audace, Barutwanayo fils de Mupfumu et Barutwanayo fils de Niyonzima ont été arrêtés par des Imbonerakure dont Coyitungiye et Tharcisse puis conduits aux cachots du commissariat communal Ntega. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir joué une chanson du parti CNL dans leurs téléphones portables. Selon les mêmes sources, en date du 15 juin 2023, ils ont été relâchés par l'OPJ après avoir payé une somme de 80 000fbu chacun mais ils n'ont pas reçu une quittance.

### ***Neuf personnes arrêtées en commune et province Rumonge***

En date du 29 mai 2023, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, neuf cambistes dont un nommé Baransata, membre du parti Sahwanya FRODEBU, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot communal de police de Rumonge. Selon des sources sur place, la police a mené une fouille et perquisition en saisissant à ces cambistes plus de 2 millions de shilling tanzanien, 1000 dollars américains, 145 francs congolais,... En date du 30 mai 2023, tous ces cambistes ont été auditionnés et condamnés en flagrance par le tribunal de grande instance de Rumonge à payer une somme de 100 000 fbu d'amende chacun avant leur libération et tout l'argent saisi sera versé au trésor public. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés par le ministère public de travailler sans autorisation et sans bureau de change.

### ***Quatre personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mai 2023 indique qu'en date du 26 mai 2023, vers 21 heures, sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, dans un bar communément appelé « club Giramahoro », Clément Niragira, originaire de la colline Rutegama, commune Vugizo, province Makamba, enseignant ; Gilbert, enseignant ; Alexis, Directeur du Lycée technique St Germain et Gérard Hakizimana, commerçant, résidant à Kabonga ont été arrêtés par Jean Claude, commissaire communal de police et conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac sur l'ordre de Janvier, responsable communal du SNR. Selon des sources sur place, ils partageaient un verre quand des policiers ont fait irruption et ont arrêté Gérard. Quand ses amis ont demandé aux policiers pourquoi, ils ont arrêté Gérard, ils ont été aussi arrêtés et menottés. Selon les mêmes sources, après quelques heures, ils ont été transférés dans un cachot du SNR à Makamba où trois sur les quatre ont été libérés en date du 30 mai 2023, vers 4 heures du matin. Gérard Hakizimana qui rentrait de la Tanzanie où il venait de passer quelques mois en train de suivre des vaches familiales n'a pas été libéré.

### ***Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 08 juin 2023, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Karim, âgé de 24 ans, chômeur, né en dehors du mariage a été arrêté par la police commandée par un OPJ prénommé Eric en complicité avec son père, Ramadan Nkurunziza, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, la cause de cette arrestation est que Karim avait demandé à son père une parcelle sur laquelle il pourrait bâtir. En date du 08 juin 2023, la victime a croisé son père au marché de Buhiga avec son véhicule dans laquelle il est entré. Il lui a demandé encore une parcelle mais Ramadan Nkurunziza n'a pas donné cette parcelle à Karim qui a refusé de sortir de cette voiture tant qu'il n'avait pas eu de réponse. Selon les mêmes sources, son père a appelé la police qui a menotté Karim et l'a conduit au cachot de police de la zone Buhiga. Soulignons que le Tribunal de résidence de Buhiga avait pris en main l'affaire et avait rendu son verdict de reconnaissance de Ramadan Nkurunziza comme père de Karim.

### ***Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 juin 2023 indique qu'en date du 29 mai 2023, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, Augustin Hicuburundi, âgé de 47 ans, membre du parti CNL a été arrêté à son domicile sur mandat de Fanuel Nahayo, Procureur de la République en province Rumonge et conduit au cachot du commissariat communal de Rumonge accusé de violence conjugale. Selon des sources sur place, il a été auditionné par le TGI Rumonge au cours d'un procès de flagrance qui a eu lieu en date du 30 mai 2023. Il a été condamné à une peine de servitude pénale d'une année et à payer une somme de 25000 fbu de dommages et intérêts. Signalons que sa femme a nié les faits et a dit plutôt que c'est un montage de la part des membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, la victime a fait recours auprès de la cour d'appel de Bururi au début du mois de juin 2023.